



Exécution provisoire d'un jugement non notifiée au (1/2) perdant

Par **QUESNEAU Bruno**, le **18/04/2017** à **18:11**

Je viens de recevoir un courrier par lettre simple de l'avocat de mon ancienne propriétaire me demandant de lui adresser un chèque de 1418.83 € (à l'ordre de CARPA) au titre de l'exécution provisoire d'un jugement du TI de Rennes du 30 mars 2017 selon leur compte suivant:

- à devoir 2649.75 € Principal,
- à déduire 1350 € de dommage et intérêts,
- à devoir 119.08 € de Dépens.

Au préalable j'avais reçu une assignation au TI pour une audience du 9 février 2017 de mon ancienne propriétaire me réclamant 4771.85 € correspondant à un impayé du dernier loyer (mars 2016 jusqu'au 19 date de fin du préavis de résiliation) et diverses travaux de réparation et entretiens de la maison.

Je me suis défendu seul en contestant les sommes demandées (exorbitantes), en réclamant une diminution du loyer pour occupation forcée par la proprio d'une partie de la chose louée et en portant plainte pour tentatives d'escroquerie au jugement.

Que dois je faire, le jugement ne m'ayant pas été adressé par aucune voies que ce soit (ni par huissier ni par lettre recommandée)?

Merci